

Référence : C.N.951.2013.TREATIES-XI.B.16.67 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES  
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX  
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU  
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE  
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES  
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS, GENÈVE, 20 MARS 1958

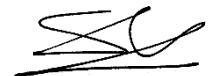
RÈGLEMENT NO 67. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À  
L'HOMOLOGATION : I. DES ÉQUIPEMENTS SPÉCIAUX POUR  
L'ALIMENTATION DU MOTEUR AUX GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS SUR  
LES VÉHICULES II. DES VÉHICULES MUNIS D'UN ÉQUIPEMENT SPÉCIAL  
POUR L'ALIMENTATION DU MOTEUR AUX GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS  
EN CE QUI CONCERNE L'INSTALLATION DE CET ÉQUIPEMENT

ADOPTION D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT NO 67 <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Aucune des Parties contractantes qui appliquent le Règlement no 67 n'a notifié son désaccord au projet d'amendements dans le délai de six mois à dater de la notification dépositaire C.N.238.2013.TREATIES-XI.B.16.67 du 3 mai 2013. En conséquence, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 12 de l'Accord, les amendements sont réputés adoptés et sont obligatoires pour toutes les Parties contractantes appliquant ledit Règlement no 67 à partir du 3 novembre 2013.

Le 21 novembre 2013



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.238.2013.TREATIES-XI.B.16.67 du 3 mai 2013 (Proposition d'amendements au Règlement no 67).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.